

# LES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET LE RENFORCEMENT DÉMOCRATIQUE : le cas du Bénin.

Depuis l'historique conférence des forces vives de la Nation en Février 1990, la République du Bénin s'est engagée dans un processus de redressement économique et social dans un contexte de renouveau démocratique.

Ce cadre politico-juridique a libéré les espaces, empêchant du coup, l'Etat d'étouffer les initiatives individuelles et collectives des citoyens. Ainsi, la Société Civile (SC), autrefois clandestine, s'est libérée et fait ses activités à visage découvert en vue de la prise en charge et de la défense des intérêts des citoyens.

En effet, la société Civile a désormais un rôle à jouer dans le renforcement de la démocratie afin de participer au développement humain durable.

Mais, en quoi la Société Civile contribue-t-elle au renforcement démocratique au Bénin ?

Pour mieux répondre à cette préoccupation, il serait convenable d'exposer d'une part, les composantes de la société civile; d'autre part, ses performances et ses limites et enfin, examiner ses défis.

## **I- Composantes de la Société Civile**

En République du Bénin, les différentes composantes de la Société Civile sont, aux termes de la "Charte des Organisations de la Société civile", au nombre de sept, à savoir :

- ▶ les Organisations Non Gouvernementales

- ▶ les Organisations Confessionnelles et Religieuses
- ▶ les Chefferies Traditionnelles
- ▶ les Organisations Socioprofessionnelles
- ▶ les Associations
- ▶ les Organisations de Médias
- ▶ les Organisations Syndicales

Les actions de ces organisations touchent la quasi-totalité des secteurs de la vie nationale tels que l'éducation formelle et informelle, la santé, l'environnement, la promotion agricole, l'artisanat, l'intermédiation sociale, le renforcement de capacités (la formation), la défense des intérêts des consommateurs, la gestion des conflits, l'aide juridique, la défense des droits humains, La bonne gouvernance, etc.

Malheureusement, des problèmes d'organisation se posent à la Société Civile béninoise qui peine en effet, à mettre en place des structures faitières représentatives pouvant jouer le rôle d'interface entre elle et les pouvoirs publics. Il existe plutôt une multitude de regroupements qui ne peuvent se targuer de jouir de la légitimité et de la confiance des organisations de base qu'ils sont sensés représenter. Ceci s'explique essentiellement par le problème de leadership.

Aussi, doit-on souligner, la méfiance des organisations de base qui craignent la perte de leur autonomie en adhérant aux structures faitières. Il n'est pas rare non plus de noter parfois des conflits d'intérêts entre structures faitières et organisations membres.

Par ailleurs, bon nombre de ces Organisations de la Société Civile béninoise ont également de véritables problèmes d'organisation.

Enfin, on peut citer le non renouvellement régulier des organes dirigeants, le cumul de fonctions et le manque de transparence au sein des Organisations de la Société Civile.

Quant à la collaboration entre la Société civile et la population, elle se traduit en termes d'interaction. Mais, il est à remarquer que la population n'a pas beaucoup de pouvoir de décision en raison de sa position et surtout, de son niveau de développement. Alors, au départ les interventions sociales étaient prédéterminées, mais elles deviennent progressivement plus souples, se transformant en démarche d'accompagnement et d'appui-conseil afin de mieux coller à l'évolution de la situation de la communauté et aux activités de développement qu'elle mène. Elles se mettent à l'écoute des différentes composantes de la communauté. L'accompagnement se traduit par l'établissement de contacts, la recherche d'idées, les conseils en organisation et de gestion, ainsi que de plus en plus de médiation entre les groupes constitutifs de la communauté, entre les communautés et d'autres catégories d'acteurs.

Pour ce qui concerne le rapprochement entre pouvoirs publics et les Organisations de la Société Civile, il s'insère dans la politique nationale. On peut soutenir ce point de vue par l'apparition au sein de l'exécutif béninois, d'un "Ministère en charge de la société civile".

Le secteur Société Civile béninoise semble ainsi disposer de sa voie d'accès officielle vers les plus hautes sphères de l'État.

Malheureusement, force est de constater que l'appui technique et financier que doit apporter l'Etat aux Organisations de la Société Civile est différencié. Pire, les cadres de l'administration publique sollicités par des acteurs de la Société Civile interviennent à titre privé, donc en toute indépendance vis-à-vis de l'Etat, même si leurs administrations sont impliquées dans le domaine.

Examinons à présent, la contribution de la Société Civile au renforcement de la démocratie au Bénin.

## **II- Participation de la Société Civile au renforcement de la démocratie**

La paix et la cohésion sociale sont de profondes aspirations de l'Etat. Mais, ces aspirations ne peuvent être atteintes que si les besoins collectifs pour le bien-être sont satisfaits. C'est pourquoi dans une société démocratique, forces sociales et pouvoirs publics collaborent à la réalisation des droits humains. A cet effet, la Société Civile joue un rôle éducatif, de contrôle de l'action publique et institutionnel.

En effet, la participation requise des citoyens aux consultations électorales est facilitée par les Organisations de la Société Civile qui interviennent pour éduquer les électeurs au droit électoral. On peut mettre l'accent sur le recensement électoral et la sensibilisation à l'exercice libre du suffrage. Face à la crise économique et sociale profonde, les critiques à l'encontre des pouvoirs publics s'amplifient au sein des populations qui, en conséquence, expriment toute leur lassitude à prendre part aux consultations électorales. La plupart des couches démunies considèrent les élections comme une occasion de gaspillage de ressources publiques et d'illicites enrichissements de certains dirigeants. Alors, des organisations sociales sont venues galvaniser le moral des populations afin de les déterminer à réclamer l'organisation à bonne date du scrutin présidentiel de Mars 2006. On peut aussi citer la fin de non recevoir populaire opposée à la loi portant règles particulières pour l'élection du Président de la République entérinée par la Cour Constitutionnelle. Les organisations sociales ont également incité les populations à s'inscrire effectivement ; ce qui expliquait le fort taux d'inscription sur la liste électorale,

déjouant ainsi, les tentatives d'ajournement du scrutin électoral présidentiel de Mars 2006.

Ensuite, la sensibilisation à l'expression du libre suffrage a permis un fort taux de participation au vote et la lutte contre la corruption électorale. De même, des missions d'observateurs qui ont été envoyées à l'intérieur du pays par des réseaux de la Société Civile ont permis de clarifier le processus de vote, de contrôler le niveau de dissémination des matériels électoraux et de respect des droits humains. L'importance de la société Civile est reconnue par la Cour constitutionnelle qui l'a affirmée être un organe d'interface et de médiation et que sa présence au sein des organes électoraux est indispensable.

Les organisations syndicales jouent aussi un rôle de contrepoids dans le développement de la démocratie au Bénin en revendiquant les droits économiques, socioculturels des travailleurs.

Le dynamisme des médias a apporté également une contribution à la promotion de la bonne gouvernance et à l'enracinement de la démocratie au Bénin. Il en est de même pour bon nombre d'actions des confessions religieuses et chefferies traditionnelles dans des situations de crise dans le pays.

### **III- Forces et faiblesses de la Société Civile**

La variété des composantes de la Société Civile et leur aptitude à saisir des opportunités sont des atouts certains. Leur multitude et l'importance de leurs domaines d'intervention font qu'elles complètent considérablement, l'action de l'Etat qu'elles suppléent parfois. Cette situation amène les partenaires au développement et même l'Etat à utiliser leurs services.

Cependant, la Société Civile est confrontée à des problèmes d'ordre opérationnel, de gouvernances, financières et juridiques.

En effet, les composantes de la Société Civile ne sont pas spécialisées, ne disposent pas souvent de compétences nécessaires pour accomplir leurs missions. D'où leur faible capacité technique et opérationnelle d'intervention.

Le manque de transparence dans la gestion des ressources des Organisations de la Société Civile entache parfois leur crédibilité auprès des Partenaires Techniques et Financiers.

L'un des maux qui minent la Société Civile béninoise est la politisation. En effet, des actions sociales sont parfois récupérées par des organes politiques et la création d'Organisation de la Société Civile est, des fois, inspirée par une visée politique ; ce qui a entraîné des crises et a entaché leur crédibilité.

Aussi, leur problème d'appui institutionnel accentué par le faible taux de recouvrement des cotisations reste-t-il entier.

Par ailleurs, la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 régissant la Société Civile est désuète car, trop générale. En outre, la clarification des textes existants et la notion de Société Civile posent encore problème.

Enfin, l'accès aux informations sur les Organisations de la Société Civile béninoises n'est pas aisé en raison de l'inexistence d'un répertoire des organisations.